

	DOCUMENT GENERAL	Référence	GLE/DIR/015
	POLITIQUE DE PROTECTION DES ENFANTS	Version Date Page	00 30/01/2018 1 / 1

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT AU CODE ECPAT

La société STEINGENBERGER MARHABA PALACE, consciente du fait que le commercial L'exploitation sexuelle des mineurs à travers le monde est un problème qui affecte l'industrie du tourisme, a exprimé sa volonté de respecter le code de conduite pour la protection des garçons, des filles et des adolescents en matière de sexualité.

Exploitation dans le secteur des voyages et du tourisme selon les normes (ECPAT) :

1. Établir une politique d'entreprise éthique contre le commerce sexuel et l'exploitation des mineurs.
2. Former du personnel où il opère.
3. Introduire dans les contrats avec les fournisseurs une clause qui établit des règles communes de rejet de l'exploitation sexuelle commerciale de mineurs.
4. Fournir des informations aux clients au moyen de matériel informatique et via Notre site Web.
5. Fournir des informations aux « agents locaux clés » dans chaque destination.
6. Donner des rapports annuels sur la mise en œuvre de ces points.

La société accepte par la présente la mise en œuvre d'actions et de bonnes pratiques destinées à éradiquer le problème, intégrant les éléments suivants :

1. maintenir ses promesses dans ses politiques de responsabilité sociale.
2. Promouvoir les droits de l'homme, et en particulier les droits des enfants.
3. rejeter, éradiquer et condamner toute forme d'exploitation des êtres humains, en particulier de nature sexuelle, en particulier lorsque cela concerne des mineurs.
4. Adopter des mesures préventives pour empêcher le développement ou la circulation de programmes touristiques qui favorisent ou encouragent toute implication sexuelle avec les mineurs

La direction Générale.